UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS 4163-20	MYTHOLOGIE GRECQUE ET ROMAINE
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	*MOODLE*
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC MARIE-ADELINE	3705	le_guennec.marie-adeline@uqam.ca	A-6230
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Jeudi, 14h-16h et sur RV (*Zoom* et local A-6230)



Le mythe de la création de l'homme par Prométhée et les principales divinités du panthéon gréco-romain
Sarcophage romain, Arles, III[e] s. apr. J.-C., Musée du Louvre, inv. MA 339, Photo : (c) Creative Commons

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 3
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 3
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 4
3.1 Formules pédagogiques 4
4 Sommaire des évaluations – Pondération 7
5 Calendrier du cours 7
6 Modalités du cours 9
6.1 Modalités de participation au cours 9
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 9
6.3 Modalités de remise des travaux 9
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 9
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 9
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 9
7 Bibliographie – Médiagraphie 10
7.1 Documentation obligatoire 10
7.2 Documentation complémentaire 10
8 Références 13
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 13
8.2 Document et Informations additionnelles 14
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 15
8.4 Politiques Universitaires 16
8.5 Compétences 20

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à montrer toute l'importance de la mythologie dans le système de pensée des Anciens. Définitions du mythe. Sources de la mythologie classique. Le mythe comme mode d'explication du monde. Les rapports entre mythe et raison scientifique ; entre mythe et histoire ; entre mythe et philosophie ; entre mythe et rite. Lectures du mythe (structuraliste, psychanalytique etc.). Le mythe et l'art. Le mythe dans la pensée moderne.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours vise à proposer aux étudiants et étudiantes une **introduction à la mythologie grecque et romaine**, à ses récits fondateurs, à ses fonctions dans les sociétés antiques et à ses interprétations anciennes et modernes.
Tout au long de la session, nous passerons en revue les **principaux récits** de la mythologie classique (grecque puis romaine), et découvrirons **les sources écrites et matérielles** qui ont contribué à construire ces récits à travers toute l'Antiquité : d'Ulysse à Énée, d'Orphée à Dionysos, d'Œdipe à Pandore, les grands noms et les grandes histoires qui parcourent la mythologie de l'Antiquité seront plus familiers à toutes et tous à l'issue de la session. On s'interrogera notamment sur les différences et les points de contact entre **mythologie grecque et romaine**, jusqu'à leur fusion partielle dans la culture « gréco-romaine », à partir du III^e^ s. av. J.-C. Nous accorderons également une part importante du cours à l'étude de la place fondamentale qu'occupe la mythologie grecque et romaine dans **la culture européenne, puis mondiale, post-antique**, du Moyen Âge à l'époque la plus contemporaine, en nous intéressant notamment aux réinterprétations des mythes antiques sous toutes leurs formes (littérature, arts figuratifs, musique, cinéma, jeu vidéo…).
Ce cours sera enfin l'occasion, à travers l'étude de l'Antiquité méditerranéenne, de mener **une réflexion plus théorique sur la nature du mythe, ses fonctions et ses significations**, tant dans les sociétés anciennes que dans les interprétations qu'en ont proposées les Modernes ou dans une perspective anthropologique plus universaliste. Il s'agira notamment de préciser ce qui caractérise un mythe et ce qui le différencie du conte ou de la légende ; de le situer dans les religions et les systèmes de croyance antiques ; mais surtout, de comprendre en quoi le mythe constitue, à l'échelle de l'ensemble des sociétés humaines, un système explicatif par lequel ces sociétés ont pu rendre compte de leur conception de l'univers, et de la place de l'être humain (et des divinités/du divin) en son sein. Pour cela, nous nous pencherons sur **les multiples approches du mythe développées par les études mythologiques**, anciennes et modernes : érudition, anthropologie, mythologie comparée, psychanalyse, symbolisme etc.

Habiletés, compétences et connaissances visées à l'issue de la session	Activités pour y parvenir
Connaître les **grands récits et thèmes** de la mythologie grecque et romaine	- participation aux activités et discussions du cours - apprentissage régulier de la matière - examens - travail de session (synthèse sur un mythe/motif mythologique antique) - lectures préparatoires de chaque séance
S'être initié.e. aux **principaux systèmes explicatifs et écoles de pensée** qui ont traité des mythes de l'Antiquité méditerranéenne, et de la mythologie en général	- participation aux activités et discussions du cours - apprentissage régulier de la matière - examens - lectures personnelles d'approfondissement
Avoir réfléchi, à travers le cas de l'Antiquité classique, à la **nature des mythes/de la pensée mythique** et à leur place dans les systèmes de croyance humains ; être capable de **différencier** en ce sens **mythes** et **mythologies**	- participation aux activités et discussions du cours - apprentissage régulier de la matière - examens - lectures personnelles d'approfondissement
Réfléchir de manière critique à la place qu'occupe la matière mythique grecque et romaine dans la **culture européenne**, puis **mondiale**, de l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui ; et aux **réécritures/recompositions** des mythes grecs et romains du Moyen Âge à nos jours.	- participation aux activités et discussions du cours - apprentissage régulier de la matière - examens - travail de session (réécriture/réélaboration d'un mythe/motif mythologique grec et/ou romain après l'Antiquité) - lectures/visionnages de romans, pièces, films, BD etc. mettant en scène des mythes antiques (dans le cadre du cours et de manière libre et personnelle)
Avoir approfondi, par la lecture et le commentaire, la **connaissance des sources anciennes** par lesquelles les mythes grecs et romains ont été transmis	- participation aux activités et discussions du cours - examens - travail de session (synthèse sur un mythe/motif mythologique antique) - lectures préparatoires de chaque séance
Avoir développé ses **habiletés de travail à un niveau de premier cycle universitaire** (écriture, esprit de synthèse et de démonstration, prise de parole à l'oral dans un cadre académique, recherche bibliographique et documentaire, curiosité, autonomie...)	- toutes les activités de la session !

L'enseignement HIS4163 s'insère donc pleinement dans la **découverte des périodes antiques** prévue par le programme de baccalauréat en histoire de l'UQAM, tout en contribuant à la culture historique générale des étudiants et étudiantes. Plus largement, ce cours, qui ne nécessite aucun pré-requis, viendra enrichir la **culture historique, littéraire, artistique et anthropologique** des étudiants et étudiantes de tous programmes et nourrir leur intérêt pour la **mythologie** et **l'Antiquité**.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les séances seront organisées de **manière thématique**. La session débutera par **une introduction générale aux mythes et à leur place dans les cultures et les sociétés grecques et romaines**. Certaines séances traiteront de **motifs mythologiques transversaux**, qui se reflètent dans différents mythes classiques (les mythes des origines, les mythes de fondation etc.), d'autres suivront de manière plus approfondie un **épisode** (la guerre de Troie, la fondation de Rome…) ou **un personnage/groupe** en particulier (les Atrides, Ulysse…). **La découverte de ces motifs, de ces récits et des sources qui s'en font l'écho s'articulera avec la présentation des modèles d'analyse et des réflexions théoriques qu'ils ont suscités, chez les Anciens et les Modernes**. Enfin, une large part de l'enseignement sera réservée à l'étude de **la réception des mythes au-delà de l'Antiquité**, en particulier à la période contemporaine. L'apprentissage sera fondé sur l'appropriation des connaissances essentielles du programme, et sur l'implication constante des étudiants et étudiantes dans les activités évaluées ou non, ainsi que dans les discussions du cours.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours HIS4163 – *Mythologie grecque et romaine* se tiendra **intégralement en présentiel**. Chaque mardi, sauf indication contraire au préalable de la professeure, nous nous retrouverons **en classe de 18h à 21h**. Des plages d'enseignement magistral s'articuleront à des activités/discussions de groupe, à des temps de révisions ou encore à des approfondissements méthodologiques ou thématiques : une pause de 15 minutes est prévue à mi-séance. **Sauf aménagement individuel préconisé par le BIRE, les enseignements dispensés par la professeure en classe ne pourront pas être enregistrés (y compris enregistrement audio) ou retranscrits automatiquement par logiciel (cf. charte à la fin du présent plan de cours)**.

Les **ressources utilisées dans le cadre du cours** (fiches de méthode, fiches d'activités, présentations .pdf, lectures et documents, listes des notions essentielles de la séance etc.) seront déposées chaque semaine sur **la plateforme *Moodle*** du cours, que les étudiants et étudiantes sont donc invité.e.s à consulter très régulièrement. Le cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteur vidéo du type VLC), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne, permettant un accès fluide au *Moodle* du cours et aux documents qui y seront déposés.

Les **rencontres du mardi seront consacrées à des activités d'apprentissage variées, qui viseront à permettre la découverte des différents volets du programme et/ou qui permettront de mettre en application les enseignements** ; une part importante de ces rencontres sera dévolue aux échanges en groupe et en petits groupes. Des lectures seront proposées chaque semaine pour se préparer à la rencontre, et se familiariser en amont avec certains documents sur lesquels les étudiants et étudiantes seront amené.e.s à travailler en classe.

Informations sur les Services à la réussite et à la vie étudiante (SRVE)
Les Services à la réussite et à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.
Bureau de **l'aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca
Concernant les **bourses**, pensez à consulter le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.
Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la réussite et à la vie étudiante à l'adresse suivante : https://sve.uqam.ca/

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL DE SESSION : SYNTHÈSE SUR UN MYTHE/MOTIF MYTHOLOGIQUE ISSU DE L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET/OU ROMAINE - 35%

a) Objectifs :

Le travail de session vise à évaluer la capacité des étudiants et étudiantes à **développer une réflexion cohérente sur un mythe / motif mythologique et à la présenter de manière claire et structurée à l'écrit**. Il portera sur un objet d'étude choisi par la professeure, appartenant à la mythologie grecque, romaine ou gréco-romaine : un récit mythique, un dieu/une déesse, un héros, un

motif mythologique (ex : la métamorphose, le voyage) etc. Le sujet du travail de session sera déposé sur *Moodle* le **28 janvier 2025, avec des explications supplémentaires sur les attentes de l'exercice**. Outre les questions à traiter, qui impliqueront des recherches bibliographiques scientifiques en autonomie, ce sujet inclura un petit dossier de sources anciennes, qui devront être intégrées de manière tangible aux développements du travail écrit (notamment à la première partie du travail). Une séance de la première partie de la session (**18 février 2025**) sera réservée pour approfondir ces attentes et découvrir les méthodes pour y répondre au mieux.

b) Démarche :

Le travail de session se composera de **deux parties** aux attendus distincts :

- deux questions transversales portant sur le motif mythique choisi pour le sujet du travail de session (avec introduction, développement construit, incluant des réflexions appuyées sur la bibliographie scientifique en note et le dossier de sources anciennes fourni, et brève conclusion) : minimum 2 pages, maximum 3 pages interligne 1,5 pt. par question.
- une recherche personnelle, visant à présenter de manière approfondie une réélaboration/réécriture de ce motif mythique au-delà de l'Antiquité (du Moyen Âge à notre époque) ; par exemple un film, une série, un roman, un tableau etc. : 2 à 3 pages interligne 1,5 pt.

Le travail de session (incluant page de titre, table des matières, bibliographie finale et éventuelles annexes) devra être déposé **dans l'espace de dépôt correspondant sur *Moodle* (et non transmis par courriel ou sous forme imprimée)** pour le **26 mars 2025** (**23h59**), sous format .odt ou .doc.. Le devoir final s'efforcera de suivre les règles de présentation du *Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique*

c) Évaluation :

Sera évaluée la capacité à rendre compte de manière précise et démonstrative de l'objet d'étude retenu, en s'appuyant sur des sources anciennes et de la bibliographie scientifique de référence ; ainsi qu'à suivre le devenir du motif mythique étudié au-delà de l'Antiquité. Les différents points d'évaluation se répartiront de la manière suivante :

- questions transversales sur le motif mythique choisi : 2*25%
- présentation approfondie d'au moins une réécriture/réélaboration de ce mythe dans la culture post-antique : 30%
- correction de la langue française : 10%
- respect des règles typographiques et des normes bibliographiques : 10%

Le travail de session sera pondéré à hauteur de **35% de la note totale de session**.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE MI-SESSION - 25%

a) Objectifs :

L'examen de mi-session vise à évaluer l'assimilation régulière du cours, la bonne maîtrise des enseignements dispensés, la familiarité croissante avec la documentation antique et l'effort de raisonnement des membres du groupe. Il permettra aussi de contrôler la capacité des participants, des participantes à présenter de manière claire et précise leur réflexion à l'écrit.

b) Démarche :

L'examen de mi-session portera sur l'ensemble des thématiques étudiées en cours jusqu'à la date de l'évaluation (prévue **le 25 février 2025).** Il sera orienté résolument vers l'étude de documents anciens ou modernes évoquant les mythes/la mythologie. De ce fait, il se composera de six questions ou ensembles de questions à bref développement sur des mythes antiques, des sources anciennes et/ou des interprétations modernes, faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction des étudiants, des étudiantes.

L'examen, **d'une durée de 2h, devra être réalisé le 25 février 2025 en classe (cahier d'examen, écriture manuscrite), et sera remis directement à la professeure à l'issue des 2 heures**. Chaque participant, participante aura le droit de se munir d'un « aide-mémoire » personnel, qui sera réalisé en amont de l'examen, à l'ordinateur (1 page **imprimée** format lettre, marges de 2,5 cm à gauche et droite, de 1,25 en haut et en bas, police Times New Roman taille 12pt, interligne simple : la professeure se donne le droit de refuser l'usage d'aide-mémoires qui ne respecteraient pas ces règles de présentation). Le reste de la séance sera libéré.

c) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances et la capacité à les mettre en relation avec des documents anciens ou modernes, le sens de la synthèse et la clarté du raisonnement. Les différents points d'évaluation se répartiront de la manière suivante :

- questions à bref développement (15 lignes ou moins) sur des documents anciens ou modernes relatifs aux mythes grecs et/ou romains, et à la mythologie en général: 6*15%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de mi session sera pondéré à hauteur de **25% de la note totale de session**.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE FIN DE SESSION - 40%

a) Objectifs :

L'examen de fin de session vise à évaluer l'appropriation des enseignements dispensés pendant la session, ainsi que la capacité des étudiants et étudiantes à poser un regard d'ensemble sur la thématique étudiée, ses enjeux et ses évolutions. Il permettra de mesurer leur progression dans les compétences de commentaire et d'écriture acquises au cours de la session.

b) Démarche :

L'examen de fin de session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours du début de la session à la date de l'examen.** Il se composera :

- de trois questions ou ensembles de questions à bref développement (10 lignes ou moins) sur des mythes antiques, des sources anciennes et/ou des interprétations modernes, faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction ;
- de deux questions à développement long (2 à 3 pages chacune interligne simple) liés à une ou plusieurs thématiques du cours (récit mythique, sources et méthodes, débat historiographique…). Les réponses prendront la forme de développements organisés, comportant de brèves introduction et conclusion. Un descriptif plus détaillé des attentes pour ces questions sera disponible sur l'espace *Moodle* du cours en cours de session.

L'examen, d'une durée de 3h, devra être réalisé **le 15 avril 2025 en classe (cahier d'examen, écriture manuscrite), et sera remis directement à la professeure à l'issue des 3 heures**. Chaque participant aura le droit de se munir d'un « aide-mémoire » personnel, qui sera réalisé en amont de l'examen, à l'ordinateur (**2 pages imprimées** recto-verso format lettre, , marges de 2,5 cm à gauche et droite, de 1,25 en haut et en bas, police Times New Roman taille 12pt, interligne simple : la professeure se donne le droit de refuser l'usage d'aide-mémoires qui ne respecteraient pas ces règles de présentation).

c) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances, le sens de la synthèse, la pertinence des exemples et la clarté du raisonnement. Les différents points d'évaluation se répartiront de la manière suivante :
- questions ponctuelles sur des documents anciens : 3*10
- deux développements organisés, à partir de sujets liés aux thématiques du cours : 2*30%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de fin de session sera pondéré à hauteur de **40% de la note totale de session**.

Politique sur le plagiat et les infractions de nature académique :
Veuillez noter que ce cours appliquera de manière stricte **le Règlement n°18 de l'UQAM** (cf. section 8.1) : **toute infraction académique constatée ou soupçonnée dans les travaux et examens, incluant le recours à un système d'Intelligence Artificielle (*ChatGPT* et autres), fera l'objet d'un signalement auprès du Comité facultaire sur les infractions de nature académique**. Des ressources méthodologiques pour éviter le plagiat seront mises à disposition des participants et participantes sur l'espace-cours *Moodle*, et un temps d'information est prévu lors de la première séance du cours. La professeure sera également à la disposition des membres du groupe pour les orienter au besoin.

Le **travail en commun** reste autorisé (et même encouragé) pour la préparation des travaux de session et des examens (recherches en bibliothèque, discussion de groupe, entraide), à condition que **les devoirs rendus soient clairement personnels et distincts les uns des autres**. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter la professeure.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travail de session : synthèse sur un mythe / motif mythique antique	**35%**	**26/03 (23h59)**
Examen **de mi-session**	**25%**	**25/02 (18h-20h)**
Examen **de fin de session**	**40%**	**15/04 (18h-21h)**

Rappel : selon les règlements pédagogiques du département d'histoire, pour valider le cours, **l'ensemble des évaluations prévues doivent être réalisées** : en cas d'impossibilité justifiée par l'étudiant, l'étudiante, et avec l'accord de la professeure, des reprises ou travaux compensatoires pourront être mis en place (cf. aussi section 6.2). À défaut, **toute évaluation non réalisée entraîne un échec au cours**.

5 CALENDRIER DU COURS

Les références précises des lectures préparatoires ainsi que les dossiers documentaires à consulter avant certaines séances sont fournis via le *Moodle* du cours.

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant/après la séance
1	07/01	Introduction au cours *Mythologie grecque et romaine* Présentation du plan de cours et de l'espace-cours *Moodle* **Activité en petits groupes** *:* *La mythologie grecque et romaine, qu'est-ce que ça évoque ?* **À noter** : discussion de l'entente d'évaluation	**Avant la rencontre** : lecture du plan de cours et exploration autonome de l'espace-cours *Moodle*
2	14/01	*Qu'est-ce qu'un mythe ? Qu'est-ce que la mythologie ?* **Activité en petits groupes** : *Les caractéristiques du mythe d'après les auteurs anciens* **À noter** : mise au vote de l'entente d'évaluation	**Lectures préparatoires :** dossier documentaire sur les conceptions antiques du mythe
3	21/01	*Mythe et religion en Grèce et à Rome* : *les panthéons grecs et romains* **Activité en petits groupes** : *Qu'est-ce qu'une divinité selon les mythes antiques ?*	**Lectures préparatoires :** notices de Schmidt 2024 + dossier documentaire sur les divinités dans l'*Iliade* d'Homère
4	28/01	*Donner un sens à l'univers (I) : les cosmogonies*	**Lectures préparatoires :** notices de Schmidt 2024 + lecture guidée de passages de la *Théogonie* d'Hésiode **À noter** : dépôt du sujet du travail de session sur *Moodle*, avec dossier documentaire et orientations méthodologiques
5	04/02	*Donner un sens à l'univers (II) : des hommes (et des femmes) et des divinités*	**Lecture préparatoire :** notices de Schmidt 2024 + lecture guidée de passages des *Travaux et les jours* d'Hésiode
6	11/02	*Donner un sens à l'univers (III) : penser la mort et l'au-delà*	**Lectures préparatoires :** notices de Schmidt 2024 + lecture guidée de passages de l'*Énéide* de Virgile
7	18/02	Séance de travail collective sur le sujet du travail de session + orientations et révisions pour l'examen de mi-session	
8	25/02	**Examen de mi-session**	
9	04/03	**Semaine de lecture**	

10	11/03	*Mythe et tragédie : les Atrides* **Activité en petits groupes** : *Le Sang des Atrides*	**Lectures préparatoires :** notices de Schmidt 2024 + passages de l'*Orestie* d'Eschyle
11	18/03	*Introduction aux récits du cycle troyen, d'Homère à Virgile* **Activité***:* *La guerre de Troie dans la culture populaire contemporaine,* de La Belle Hélène *de Jacques Offenbach à* Troy *de Wolfgang Petersen*	**Lectures préparatoires :** notices de Schmidt 2024 + passages de *l'Iliade* d'Homère et de l'*Énéide* de Virgile
12	25/03	*Mythe et histoire (I) : le Monde d'Ulysse*	**Lectures préparatoires :** notices de Schmidt 2024 + passages de l'*Odyssée* d'Homère **À noter** : remise sur *Moodle* du travail de session (**26/03, 23h59**)
13	01/04	*Mythe et histoire (II) : les origines de Rome* **Activité en petits groupes :** *Fidéistes et hypercritiques : des usages d'un mythe de fondation* **À noter** : évaluation des enseignements par les membres du groupe	**Lectures préparatoires :** notices de Schmidt 2024 + dossier documentaire sur la fondation de Rome (récits anciens et visions modernes)
14	08/04	**Séance conclusive** *Les Grecs (et les Romains) ont-ils cru à leurs mythes ?* orientations et révisions pour l'examen de fin de session	**Lectures préparatoires :** lecture guidée de passages de VEYNE, Paul, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, coll. « Essais », 1983, 168p.
15	15/04	**Examen de fin de session**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Ce cours sera dispensé **intégralement en présentiel (sauf évolution des consignes sanitaires)**. La disponibilité des membres du groupe pour la totalité de la plage horaire prévue pour les séances (les mardis de 18h à 21h) est requise. Des aménagements pourront être envisagés en cas de contraintes ponctuelles ou régulières. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référer également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs. **L'étudiant, l'étudiante qui s'absente à une évaluation (examen) peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par la professeure, ainsi que, au-delà de cinq jours d'absence médicale, sur présentation d'un justificatif : dans la mesure du possible, veuillez aviser rapidement, et à l'avance en cas d'absence prévue, l'enseignante par courriel. Pour les absences médicales inférieures à 5 jours, un délai de 7 jours est accordé pour aviser la professeure d'une absence, et obtenir une reprise d'évaluation.**

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Pour ce cours, les travaux devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .odt. : **aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée**. Les **examens** sont remis à la professeure directement à l'issue de l'évaluation. On se reportera à la section 3.1. *Formule pédagogique* pour plus d'informations à ce sujet.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés seront remis via l'espace de dépôt correspondant sur *Moodle*. Les examens ne sont pas rendus, mais ils peuvent être consultés sur demande au local A-6230.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation ; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour l'enseignement HIS 4163-20, est fixé à la **13e séance de la session H2025 (soit le 01/04/2025**). Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

SCHMIDT, Joël, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine : découvrez les dieux, héros, divinités et hauts-lieux légendaires*, Paris, Larousse, 2024, 366p. [disponible à la COOP : les éditions plus anciennes, par exemple celle de 2017, sont également acceptées].

Les dossiers documentaires à consulter en amont de certaines séances (extraits d'œuvres anciennes ou modernes) seront communiqués via *Moodle* (scans fournis par la bibliothèque de l'UQAM ou liens vers des ressources en ligne).

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Les ouvrages mentionnés dans cette bibliographie sont tous disponibles dans les bibliothèques de l'UQAM, dans le réseau universitaire du Québec (PEB) et/ou en ligne (*Open Access* ou accès institutionnel via le Service des bibliothèques de l'UQAM). Les étudiants et étudiantes sont invité.e.s à consulter https://bibliotheques.uqam.ca/ pour des informations sur le fonctionnement des bibliothèques durant la session d'hiver 2025.

Les références précédées d'un astérisque (*) sont déposées dans la **Réserve** de cours d'HIS4163, à la Bibliothèque centrale de l'UQAM : elles peuvent être consultées sur place mais pas être empruntées (https://uqam-bib.on.worldcat.org/courseReserves/course/id/21904376).

Introduction à l'histoire de l'Antiquité grecque et romaine

AUBERGER, Janick, *Le monde gréco-romain*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal express », n°13, 1996, 127p.
* CABANES, Pierre, *Introduction à l'histoire de l'Antiquité*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus. Histoire », 2019, 5e éd., 316p.
* LECLANT Jean (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige. Dicos poche », 2011, 2e éd., XLVIII+2389p.
*THUILLIER Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire », 2002, n°56, 287p.

Textes littéraires grecs et latins en traduction

Diodore de Sicile, *Mythologie des Grecs, Bibliothèque historique, livre IV*, trad. Philippe Borgeaud, Paris, Les Belles Lettres, coll. « La roue à livres », 1997, 161p.
Hésiode, *Théogonie. Les Travaux et les Jours*, *Hymnes homériques*, trad. Jean-Louis Backès, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », n° 3467, 2001, 416p.
Homère, *Iliade*, trad. Jean-Louis Backès, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » n°5522, 2013, 704p.
Homère, *Odyssée*, trad. Victor Bérard, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » n°3235, 1999, 512p.
Ovide, *Les Métamorphoses*, trad. Georges Lafaye, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » n°2424, 1992, 640 p.
Virgile, *L'Énéide*, trad. Jacques Perret, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » n°2225, 1964, 512 p.

N.B. : les éditions mentionnées ici sont des suggestions et bien d'autres éditions/traductions sont également disponibles.

On pourra également consulter le site suivant, pour des traductions librement accessibles (mais vieillies) des textes littéraires latins et grecs :

DEPROOST, Paul-Augustin, *Bibliotheca Classica Selecta*.
<bcs.fltr.ucl.ac.be>

Voir également :

* VAN HEEMS, Gilles et Stéphanie Wyler, *Les grands mythes antiques : les textes fondateurs de la mythologie gréco-romaine*, Paris, Librio, 2015, 93p.

Sources archéologiques et iconographiques

Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae (LIMC), Düsseldorf, Artemis Verlag, 1981-1997, 9 tomes.

Et surtout le choix de ressources proposées en ligne par l'équipe française de la Fondation internationale pour le *LIMC* :
http://www.limc-france.fr/

Travaux et études

La bibliographie sur le sujet de la mythologie grecque et romaine est bien entendu innombrable et les ouvrages mentionnés ici constituent des orientations de départ, disponibles à l'UQAM et dans le réseau universitaire du Québec.

Introductions à la mythologie grecque et romaine

CALAME, Claude, *Qu'est-ce que la mythologie grecque ?,* Paris, Gallimard, coll. « Folios Essais » n° 598, 2015, 732p.
DESAUTELS, Jacques*, Dieux et mythes de la Grèce ancienne. La mythologie gréco-romaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 648p.
SAID, Suzanne, *Approches de la mythologie grecque : lectures anciennes et modernes*, Paris, Les Belles lettres, 2008, 2e éd., 168p.
SALLES, Catherine*, La mythologie grecque et romaine*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel. Histoire », 2003, 537p.
SCHMITT-PANTEL, Pauline, *Une histoire personnelle des mythes grecs*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Une histoire personnelle », 2016, 210p.

Dictionnaires et encyclopédies

* BELFIORE, Jean-Claude, *Dictionnaire de mythologie grecque et romaine*, Paris, Larousse, 2024, 671p.
BONNEFOY, Yves (dir.), *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique*, Paris, Flammarion, 1994, 2e éd., 1199p.
* ESSEIN, Ariane, *Les mythes grecs*, Paris, Belin, 1993, 319p.
* GANTZ, Timothy, *Mythes de la Grèce archaïque*, Paris, Belin, coll. « L'Antiquité au présent », 2004, 1423p.
* GRIMAL, Pierre, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, PUF, 2002, 15e éd., 576p.
MARTIN, René (dir.), *Dictionnaire culturel de la mythologie gréco-romaine*, Paris, Éditions Nathan, 1992, 294p.
SCHMIDT, Joël, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine : découvrez les dieux, héros, divinités et hauts-lieux légendaires*, Paris, Larousse, 2024, 366p.
* VON COENEN, Dorothea [trad. depuis l'allemand par Michèle Broze et Philippe Talon], *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Brepols, 1992, 412p.

Introduction aux littératures anciennes

* DAUZAT, Pierre-Emmanuel *et al*., *Guide des auteurs grecs et latins*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », 2011, 2e éd., 301p.
* LE BOULLUEC, Alain *et al., Histoire de la littérature grecque*, Paris, PUF, coll. « Quadrige. Manuels, Littérature », 2010, 722p.
* MARTIN, René *et al*., *Les genres littéraires à Rome*, Paris, Nathan Scodel, 2013, 494p.

Religions antiques

BRUID ZAIDMAN, Louise*, Les Grecs et leurs dieux : pratiques et représentations religieuses dans la cité à l'époque classique,* Paris, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2005, 197p.
BRUID ZAIDMAN, Louise et Pauline Schmitt-Pantel, *La religion grecque : dans les cités à l'époque classique*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus. Histoire », 2017, 5e éd., 288p.
SCHEID, John, *La religion des Romains*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2019, 4e éd., 223p.
SCHEID, John, *Les Romains et leurs religions, la piété au quotidien*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2023, 329p.

Réceptions de l'Antiquité, du Moyen Âge à l'époque contemporaine

AZIZA, Claude, *Guide de l'Antiquité imaginaire : roman, cinéma, bande dessinée,* Paris, Les Belles Lettres, 2008, 299p.
BIÈVRE-PERRIN, Fabien et Élise Pampanay (dir.), *Antiquipop. La référence à l'Antiquité dans la culture populaire contemporaine,* Lyon, Mom Éditions, coll. « Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée. Hors-série », 2018.
CASTORIO, Jean-Noël, *Rome réinventée : l'Antiquité dans l'imaginaire occidental, de Titien à Fellini*, Paris, Vendémiaire, coll. « Chroniques », 2019, 437p.
* ESSEIN, Ariane, *Les mythes grecs*, Paris, Belin, 1993, 319p.
POMEROY, Arthur J. (dir.), *A Companion to Ancient Greece and Rome in Screen*, Londres, Blackwell, coll. « Blackwell Companions to the Ancient World. Ancient History », 2017, 550p.

Approfondissements thématiques

BARDOLLET, Louis, *Les Mythes, les dieux et l'homme. Essai sur la poésie homérique*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Vérité des mythes » n°14, 1997, 197p.
BONNET, Corinne, *Les enfants de Cadmos. Le paysage religieux de la Phénicie hellénistique*, Paris, De Boccard, coll. « De l'archéologie à l'histoire » n°63, 2015, 608 p.
BRISSON, Luc, *Platon, les mots et les mythes*, Paris, F. Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1982, 238p.
BRISSON, Luc et F. Walter Meyerstein*, Inventer l'univers : le problème de la connaissance et les modèles cosmologiques*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « L'âne d'or » n°1, 1991, 209p.
BURKERT, Walter [trad. de l'italien par Bernadette Leclercq-Neveu], *La tradition orientale dans la culture grecque*, Paris, Macula, coll. « Argô », 2001, 149p.

CALAME, Claude, *Mythe et histoire dans l'Antiquité grecque : la création symbolique d'une colonie*, Lausanne, Payot, coll. « Sciences humaines », 1996, 185p.
CARLIER, Christophe et Nathalie Griton-Rotterdam*, Des mythes aux mythologies*, Paris, Ellipses, coll. « Ellipses poche », 2014, 166p.
DARDENAY, Alexandra, *Les mythes fondateurs de Rome : images et politique dans l'Occident romain*, Paris, Picard, 2010, 237p.
DÉTIENNE, Marcel, *L'invention de la mythologie*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1992, 252p.
DÉTIENNE, Marcel (dir.), *Transcrire les mythologies : tradition, écriture, historicité*, Paris, A. Michel, coll. « Bibliothèque Albin Michel des idées », 1994, 273p.
DÉTIENNE, Marcel et Jean-Pierre Vernant*, Les ruses de l'intelligence : la* mètis *des Grecs*, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1974, 317p.
DÉTIENNE, Marcel et Jean-Pierre Vernant, *La cuisine du sacrifice en pays grec,* Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1979, 336p.
DÉTIENNE, Marcel et Giulia Sissa, *La vie quotidienne des dieux grecs*, Paris, Hachette, coll. « La Vie quotidienne », 1989, 301p.
DUMÉZIL, Georges, *Mythe et épopée*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1968-1986, 3 vol, 1463p.
DUPONT, Florence, *Homère et Dallas : introduction à une critique anthropologique*, Paris, Hachette, coll. « Les Essais du XXe siècle », 1991, 167p.
FABRE-SERRIS, Jacqueline, *Mythologie et littérature à Rome. La réécriture des mythes aux Ier*s *siècles avant et après J.-C.*, Lausanne, Payot, 1998, 271p.
FINLEY, Moses [trad. de l'anglais par Claude Vernant-Blanc et Monique Alexandre], *Le Monde d'Ulysse*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Fondations », 1986, 244p.
GERNET, Louis, *Anthropologie de la Grèce antique*, Paris, François Maspero, 1968, 455p.
AAVV.*, La Cité des images. Religion et société en Grèce ancienne*, Paris-Lausanne, Nathan, 1984, 167p.
LORAUX, Nicole, *Les enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Points » n°214, 1990, 2e éd., 287p.
LORAUX, Nicole, *Né de la terre : mythe et politique à Athènes*, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XXe siècle », 1996, 244p.
SCHMITT, Jean-Claude (dir.), Ève et Pandora : la création de la femme, Paris, Gallimard, coll. « Temps des images », 2001, 283p.
TOURRAIX, Alexandre, *Le mirage grec : l'Orient du mythe et de l'épopée*, Besançon, Presses universitaires Franc-Comtoises, coll. « ISTA », 2000, 163p.
VERNANT, Jean-Pierre*, Mythe et société en Grèce ancienne*, Paris, Seuil, coll. « Points. Essais » n° 240, 1992, 250p.
VERNANT, Jean-Pierre**,** *Mythe et pensée chez les Grecs : études de psychologie historique*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Découverte poche. Sciences humaines et sociales » n°13, 1996 [2005], 2e éd., 428p.
VERNANT, Jean-Pierre, *L'individu, la mort, l'amour : soi-même et l'autre en Grèce ancienne*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1989, 233p.
VERNANT, Jean-Pierre, *Mythe et religion en Grèce ancienne*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du XXe siècle », 1990, 119p.
VERNANT, Jean-Pierre*, L'univers, les dieux, les hommes : récits grecs des origines*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du XXe siècle », 1999, 244p.
VERNANT, Jean-Pierre et Pierre Vidal-Naquet*, Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Sciences humaines et sociales » n°101-102, 2001, 187+298p.
*VERNANT, Jean Pierre et Pierre Vidal-Naquet, *Œdipe et ses mythes*, Bruxelles, Complexe, coll. « Historiques » n°43, 1992, 168p.
VEYNE, Paul, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, coll. « Points. Essais », 1983, 168p.
VIDAL-NAQUET, Pierre*, Le chasseur noir : formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « La Découverte poche » n°194, 2e éd., 2005, 485p.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement »
(R18, art. 2.1, définition d'une infraction).

Liste non limitative des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;

le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;

- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du *Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique*.

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site **r18.uqam.ca** pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil **Infosphère** et les **formations offertes par le Service des bibliothèques**.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : https://bire.uqam.ca/
et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au BIRÉ le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : https://bire.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUES UNIVERSITAIRES

Politique n°12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes

L'UQAM a adopté, en mai 2024, la **Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes**. Par cette politique, l'université reconnaît les enjeux spécifiques d'articulation études-famille-travail que vivent les personnes étudiantes parentes ou proches aidantes dans leur cheminement académique et leur vie universitaire.

Afin de développer un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite de ces personnes, certaines mesures s'appliquent plus spécifiquement aux cours, notamment :

• La reconnaissance que l'allaitement dans un espace public est un geste naturel et un droit inaliénable et non un geste d'exhibition;

• La reconnaissance que la présence d'enfants en classe peut être admise à titre exceptionnel et que ceci peut constituer un aménagement académique pertinent parmi d'autres, dans la mesure où les règles de sécurité le permettent et que la personne enseignante juge que cela n'entrave pas le bon déroulement des activités académiques pour le groupe-cours;

• La possibilité *(et non l'obligation)*, dans le respect des objectifs de formation et des particularités des activités d'enseignement, de proposer des aménagements académiques aux personnes concernées lorsque des problèmes en lien avec l'articulation études-famille- travail surgissent.

Lors de circonstances exceptionnelles (fermeture de garderie ou d'école, etc.) ou naturelles (allaitement, maladies mineures), les bébés et les enfants sont acceptés dans la salle de classe durant le cours en respectant les termes suivants :

• Convenir avec la personne enseignante de la place la plus appropriée dans la salle de classe. Par exemple, près de la porte pour permettre à la personne étudiante parente de sortir plus aisément au besoin ou encore, à l'arrière pour plus de discrétion et d'intimité.

• S'assurer que les besoins de l'enfant perturbent au minimum le déroulement du cours.

De plus, les obligations liées à la parentalité et à la proche aidance peuvent entrer en conflit avec les horaires, les modalités d'enseignement et certains types d'évaluations. Les personnes concernées sont invitées à faire part de leurs besoins particuliers à la personne enseignante.

Afin de créer un milieu bienveillant et respectueux de toutes les formes de diversité, y compris pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes aux études, la compréhension, la collaboration et l'engagement de toutes les personnes inscrites à ce cours sont demandés pour qu'il en soit ainsi.

Plusieurs ressources sont offertes à l'UQAM pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes, notamment :

• Deux locaux d'allaitement (J-M775 et PK-M320) avec tables à langer, fauteuils, réfrigérateurs et matériel pour les bébés

• Des tables à langer aux locaux suivants : A-M670, A-M675, N-R030, N-R040, DS-1004, DS-1007, R-M605, R-M625, PK-M320 et J-M775

• Une halte-garderie et des centres de la petite enfance (CPE) : https://services.uqam.ca/services-offerts/garderies/

• Des bourses d'études (voir le Répertoire institutionnel des bourses d'études et le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants)

• Pour la liste complète, il est possible de consulter le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants : https://cspeuqam.com/services/

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**
La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.c

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca
Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique nº42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

POLITIQUE N^{O} 2

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

a) d'enseignement et de discussion;
b) de recherche, de création et de publication;
c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section Liberté académique universitaire sur le site enseigner.uqam.ca.

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.